

FICHE ACTION N°39 Expérimenter un dispositif de relais parental destiné aux 0-6 ans sur le territoire de la Seine-et-Marne Objectif 14: Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à l'horizon 2022	
Référent (personne ou institution) DPMIPS +DPEF	
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 077-227700010-20220929-lmc100000024176-DE	
Acte Certifié exécutoire Envoi Préfecture : 29/09/2022 Réception Préfet : 29/09/2022 Publication RAAD : 29/09/2022	
Constat du diagnostic	<p>Les relais parentaux sont des dispositifs de répondre aux besoins de relais ou de répit confrontés à des difficultés passagères.</p> <p>Ce type de structure déjà mis en place dans d'autres Départements a une mission de prévention précoce et innovante. Il permet notamment, de disposer de solutions d'accueils souples sur des amplitudes plus larges et sur des périodes plus courtes que les solutions classiques d'accueil des jeunes enfants, avec une attention particulière pour les personnes en insertion, les familles monoparentales et les parents d'enfant en situation de handicap. Il permet en outre d'éviter un effet d'entrée dans le dispositif ASE. Enfin, il peut être un outil pour développer des services de soutien à la parentalité, de médiation ou d'accompagnement vers le droit commun des modes d'accueil.</p> <p>L'ADSEA a déjà engagé un projet de reconversion de locaux dans le secteur de Meaux, en vue de l'expérimentation d'une structure de ce type, pour 10 places dont 2 dédiées au handicap, avec accueil possible en accueil de journée, nuit et week-end, et mise en œuvre d'actions d'accompagnement via un pôle médiation familiale et un pôle parentalité</p>
Objectif opérationnel	Expérimenter ce dispositif par l'ouverture d'une structure dédiée aux 0-6 ans sur un territoire seine-et-marnais, son évaluation et son éventuelle pérennisation par un appel à projet
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le projet éducatif et social de l'ADSEA - Définir les modalités de collaboration avec le Département - Définir le modèle financier de l'établissement - Aider au démarrage de la structure - Evaluer le dispositif
Identification des acteurs à mobiliser	Département : DPMIPS, DPEF, DA, MDS MDPH Etat Caf Cnam (ONDAM)

Moyens financiers prévisionnels	Financement CD : valorisation du temps de travail interne pour accompagner le projet, mobiliser des financements (10% d'un ETP de catégorie A 9 000€) pour 2021 et 2022 soit 18 000 € Financements Caf : Financements autres :
Calendrier prévisionnel	2021 : accompagnement du projet 2022 : ingénierie du projet 2023 : Déploiement éventuel
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Mise en service de la structure Indicateurs qualitatifs à définir dans le cadre de la préparation de l'évaluation du dispositif
Points de vigilance	